

**Alain JUVET**

Maîtrise es Sciences Techniques Comptables et Financières

**Jean-Philippe CALLON**

Maîtrise es Sciences Techniques Comptables et Financières

**Dikran TABBAKH-MAGHAKIAN**

Diplômé d'Etudes Supérieures Comptables et Financières

**Experts-comptables / Commissaires aux comptes**

**LA PLAINE DES FONTAINES  
1635 Chemin des Roussets  
26120 CHABEUIL**

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

**SOMMAIRE**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**

**RAPPORT SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Alain JOLIVET**

Maîtrise es Sciences Techniques Comptables et Financières

**Jean-Philippe CALLON**

Maîtrise es Sciences Techniques Comptables et Financières

**Dikran TABBAKH-MAGHAKIAN**

Diplômé d'Etudes Supérieures Comptables et Financières

**Experts-comptables / Commissaires aux comptes**

**LA PLAINE DES FONTAINES**  
**1635 Chemin des Roussets**  
**26120 CHABEUIL**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Aux Membres de l'Association,

## I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LA PLAINE DES FONTAINES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## II - Fondement de l'opinion

### **1. Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **2. Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **3. Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants mentionnés en annexe des comptes annuels concernant les faits caractéristiques de l'exercice et les règles et méthodes comptables.

### **4. Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice, En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leur perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **5. Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

#### **6. Responsabilités de la présidence et des personnes constituant le conseil d'administration relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la présidence d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la présidence d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

#### **7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie

significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Valence, le 15 avril 2021



Pour 2CARA  
Jean-Philippe CALLON  
Commissaire aux Comptes

# BILAN

267978 - Ass. LA PLAINE DES FONTAINES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ACTIF	Valeurs nettes au	Valeurs nettes au	Variation	
	31/12/20	31/12/19	en valeur	en %
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Installations tech., matériel et outillages indus.	8 012	3 181	4 831	152
<i>Matériel industriel</i>	28 331	25 890	2 441	9
<i>Amt - matériel industriel</i>	-20 319	-22 709	2 390	11
Autres immobilisations corporelles	23 939	43 574	-19 634	-45
<i>Instal.gene, agenc. amenag.div</i>	549	549		
<i>Matériel de transport</i>	105 702	105 702		
<i>Mat.de bureau, mat. info.</i>	1 560	1 560		
<i>Mobilier</i>	587	587		
<i>Amt instal.gene, amenag.div</i>	-531	-452	-78	-17
<i>Amt - matériel de transport</i>	-81 928	-62 561	-19 366	-31
<i>Amt mat. de bureau, mat. info.</i>	-1 412	-1 223	-190	-16
<i>Amt - mobilier</i>	-587	-587		
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés	15	15		
<i>Titre Immob.droit de propriete</i>	15	15		
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>31 967</b>	<b>46 770</b>	<b>-14 803</b>	<b>-32</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	846	172	674	391
<i>Frn.deb av.&amp;ac.verses/commande</i>	846	172	674	391
Créances				
Créances Clients et comptes rattachés	22 813	22 543	270	1
<i>Client c</i>	22 813	22 543	270	1
Disponibilités	27 165	25 216	1 948	8
<i>Livret a</i>	10 031	10 047	-15	
<i>Credit agricole</i>	17 046	15 029	2 017	13
<i>Caisses</i>	87	140	-53	-38
Charges constatées d'avance (3)	1 959	2 237	-278	-12
<i>Charges constatees d'avance</i>	1 959	2 237	-278	-12
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>52 783</b>	<b>50 169</b>	<b>2 614</b>	<b>5</b>
<b>TOTAL ACTIF GÉNÉRAL</b>	<b>84 750</b>	<b>96 939</b>	<b>-12 189</b>	<b>-13</b>



# BILAN

267978 - Ass. LA PLAINE DES FONTAINES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

PASSIF	Valeurs au 31/12/20	Valeurs au 31/12/19	Variation	
			en valeur	en %
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Réserves				
Autres réserves	54 910	69 093	-14 183	-21
Autres reserves	54 910	69 093	-14 183	-21
Résultat de l'exercice (bénéfice/perte)	-16 807	-14 183	-2 624	-19
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>38 103</b>	<b>54 910</b>	<b>-16 807</b>	<b>-31</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>38 102</b>	<b>54 910</b>	<b>-16 807</b>	<b>-31</b>
AUTRES FONDS PROPRES				
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>				
PROVISIONS				
<b>TOTAL PROVISIONS</b>				
<b>DETTES</b>				
Empr. et dettes aup. des établiss.crédit (2)		636	-636	-100
Emprunts aupres ets de credit		635	-635	-100
Interets courus		1	-1	-100
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 980	3 929	3 051	78
Fourn a	559	227	333	147
Fourn b		41	-41	-100
Fourn c	601	214	387	181
Fourn h	300		300	
Fourn i		340	-340	-100
Fourn j	720		720	
Fourn l	49		49	
Fourn m	185	16	169	
Fourn o	1 686		1 686	
Fourn p	111		111	
Fourn r		63	-63	-100
Fourn s	69	328	-259	-79
Fourn.fact.non parv four.	2 700	2 700		
Dettes fiscales et sociales	18 327	17 951	375	2
Securite sociale	14 426	13 724	702	5
Caisse de retraite salarjes	2 280	2 164	117	5
Autres organismes sociaux	419	403	16	4
Prelevements a la source	1 202	1 063	139	13
Etat- charges a payer		598	-598	-100
Autres dettes	21 341	19 513	1 829	9
Autres comptes debiteurs	19 556	19 513	44	
Divers deb.cred chges a payer	1 785		1 785	
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>46 648</b>	<b>42 029</b>	<b>4 619</b>	<b>11</b>
<b>TOTAL PASSIF GÉNÉRAL</b>	<b>84 750</b>	<b>96 939</b>	<b>-12 189</b>	<b>-13</b>





# SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

267978 - Ass. LA PLAINE DES FONTAINES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20	en %	Du 01/01/19	en %	Variation	
	Au 31/12/20		Au 31/12/19		en valeur	en %
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>269 339</b>	<b>100</b>	<b>263 246</b>	<b>100</b>	<b>6 093</b>	<b>2</b>
Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des march. vendues						
<b>MARGE COMMERCIALE</b>						
Production vendue (biens et services)	269 339	100	263 246	100	6 093	2
+ / - Production stockée						
+ Production immobilisée						
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>269 339</b>	<b>100</b>	<b>263 246</b>	<b>100</b>	<b>6 093</b>	<b>2</b>
<b>CHIFFRE D'ACTIVITÉ</b>	<b>269 339</b>	<b>100</b>	<b>263 246</b>	<b>100</b>	<b>6 093</b>	<b>2</b>
- Matières premières						
- Sous-traitance (directe)						
<b>MARGE DE PRODUCTION</b>	<b>269 339</b>	<b>100</b>	<b>263 246</b>	<b>100</b>	<b>6 093</b>	<b>2</b>
<b>MARGE BRUTE TOTALE</b>	<b>269 339</b>	<b>100</b>	<b>263 246</b>	<b>100</b>	<b>6 093</b>	<b>2</b>
- Autres achats	34 227	13	33 242	13	985	3
- Charges externes	60 725	23	60 999	23	-274	
<b>VALEUR AJOUTÉE PRODUITE</b>	<b>174 387</b>	<b>65</b>	<b>169 005</b>	<b>64</b>	<b>5 382</b>	<b>3</b>
Subventions d'exploitation	1 500	1			1 500	
- Impôts, taxes et versements assimilés	4 422	2	2 133	1	2 288	107
- Salaires et traitements	117 186	44	108 758	41	8 428	8
- Charges sociales	50 248	19	47 327	18	2 921	6
Total	-170 356	-63	-158 218	-60	-12 137	-8
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>4 031</b>	<b>1</b>	<b>10 786</b>	<b>4</b>	<b>-6 755</b>	<b>-63</b>
Reprises sur dép., prov., amorts						
+ Transferts de charges d'exploitation	2 412	1	121		2 291	
+ Autres produits d'exploitation	92				92	
- Dotations amort. et dépréciations	21 727	8	23 446	9	-1 720	-7
- Autres charges d'exploitation	1 636	1	1 607	1	30	2
Total	-20 860	-8	-24 933	-9	4 072	16
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-16 829</b>	<b>-6</b>	<b>-14 146</b>	<b>-5</b>	<b>-2 683</b>	<b>-19</b>
Opérations en commun						
+ Produits financiers	32		47		-15	-33
- Charges financières			84		-84	-100
Total	31		-37		68	185
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>-16 797</b>	<b>-6</b>	<b>-14 183</b>	<b>-5</b>	<b>-2 614</b>	<b>-18</b>
+ Produits exceptionnels (1)						
- Charges exceptionnelles (2)	10				10	
- Participation des salariés						
- Impôt sur les bénéfices (IS)						
Total	-10				-10	
<b>RÉSULTAT EXERCICE</b>	<b>-16 807</b>	<b>-6</b>	<b>-14 183</b>	<b>-5</b>	<b>-2 624</b>	<b>-19</b>

(1) dont produits cessions éléments cédés  
(2) dont valeurs comptables éléments cédés

Commissaire aux Comptes  
2020



# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

267978 - Ass. LA PLAINE DES FONTAINES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

## FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'entité constate que la crise sanitaire (COVID-19) n'a pas d'impact significatif en raison de son activité.

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2020 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 réforme le règlement CRC 99-01.

*L'application de ces règlements n'entraîne pas de changement de méthode comptable*

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires de l'ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, il convient de décrire :

L'objet social de l'entité :

L'association Plaine des Fontaines a pour objet la gestion d'un lieu de vie pour accueillir des enfants en difficultés.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

### Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

### Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.



# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

267978 - Ass. LA PLAINE DES FONTAINES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

### Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

### Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

### Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

## IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

### Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

## STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

## CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.



# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

267978 - Ass. LA PLAINE DES FONTAINES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	<b>TOTAL</b>			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	<b>TOTAL</b>			
CORPORELLES	Terrains				
		Sur sol propre			
	Constructions	Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		25 890		6 923
		Inst. générales, agencés & aménagés divers	549		
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	105 702		
		Matériel de bureau & mobilier informatique	2 147		
		Emballages récupérables & divers			
		Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes				
		<b>TOTAL</b>	134 287		6 923
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés		15		
	Prêts et autres immobilisations financières				
		<b>TOTAL</b>	15		
<b>TOTAL GENERAL</b>			134 302		6 923

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	<b>TOTAL</b>				
	Autres postes d'immob. incorporelles	<b>TOTAL</b>				
CORPORELLES	Terrains					
		Sur sol propre				
	Constructions	Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.			4 482	28 331	
		Inst. gal. agen. amé. divers			549	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			105 702	
		Mat. bureau, inform., mobilier			2 147	
		Emb. récupérables & divers				
		Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes					
		<b>TOTAL</b>		4 482	136 729	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés				15	
	Prêts & autres immob. financières					
		<b>TOTAL</b>			15	
<b>TOTAL GENERAL</b>				4 482	136 744	

Commissaire aux Comptes  
2CA  
CERFRANCE

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

267978 - Ass. LA PLAINE DES FONTAINES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

## CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	<b>TOTAL</b>				
Autres immobilisations incorporelles	<b>TOTAL</b>				
Terrains					
Constructions					
Sur sol propre					
Sur sol d'autrui					
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels		22 709	2 092	4 482	20 319
Autres immobs corporelles					
Inst. générales agencem. amén.		452	78		531
Matériel de transport		62 561	19 366		81 928
Mat. bureau et informatiq., mob.		1 810	190		2 000
Emballages récupérables divers					
	<b>TOTAL</b>	<b>87 533</b>	<b>21 727</b>	<b>4 482</b>	<b>104 777</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>87 533</b>	<b>21 727</b>	<b>4 482</b>	<b>104 777</b>

## CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements							
<b>TOTAL</b>							
A. Immob. incorpor.							
<b>TOTAL</b>							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
<b>TOTAL</b>							
Frais d'acquisition de titres de participations							
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>							
Total général non ventilé							

Commissaire aux Comptes  
2CA  
Cécile - Christophe - Aurélie

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

267978 - Ass. LA PLAINE DES FONTAINES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

## Détermination de la valeur actuelle

### MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. gales agen. aménag constr.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Inst. gales agen. aménag. divers				
Autres immobs corporelles				
Matériel de transport				
Mat. bureau et mob. informatique				
Emballages récupérables divers				
Immobs financières				
Titres mis en équivalence				
Titres de participations				
Autres				
	<b>TOTAL</b>			
Stocks				
Créances				
Valeurs mobilières de placement				
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			



# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

267978 - Ass. LA PLAINE DES FONTAINES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

## LOCATIONS

	Valeur d'origine	REDEVANCES PAYÉES		
		Cumul exerc. antérieurs	Exercice	Total
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. matériels et outillages				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
<b>TOTAL</b>				

	VALEUR RESTANT À PAYER			
	à 1 an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. matériels, outillages				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
<b>TOTAL</b>				

Commissaire aux Comptes  
2020



# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

267978 - Ass. LA PLAINE DES FONTAINES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

## ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	22 813	22 813	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres coll. publiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)				
Charges constatées d'avance	1 959	1 959		
<b>TOTAUX</b>		<b>24 772</b>	<b>24 772</b>	
Renvois (1)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
(2)	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		



# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

**267978 - Ass. LA PLAINE DES FONTAINES**

**Du 01/01/2020 au 31/12/2020**

## CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation		1 959
Financières		
Exceptionnelles		
	<b>TOTAL</b>	<b>1 959</b>

Commissaire aux Comptes  
**2020**  
CERFRANCE

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

267978 - Ass. LA PLAINE DES FONTAINES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

## ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	6 980	6 980		
Personnel & comptes rattachés				
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	17 125	17 125		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	1 202	1 202		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	21 341	21 341		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAUX</b>	<b>46 648</b>	<b>46 648</b>		

Renvois (1) : Emprunts souscrits en cours d'exercice  
Emprunts remboursés en cours d'exer.  
(2) : Montant divers emprunts, dett/associés



# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

**267978 - Ass. LA PLAINE DES FONTAINES**

**Du 01/01/2020 au 31/12/2020**

## CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 700
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	1 785
<b>TOTAL DES CHARGES À PAYER</b>	<b>4 485</b>

Commissaire aux Comptes  
**2CA**  
Associations • Coopératives • AJM

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

267978 - Ass. LA PLAINE DES FONTAINES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

## ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
<b>TOTAL (1)</b>						
	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions						
<b>TOTAL</b>						

## ENGAGEMENTS REÇUS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société						
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
<b>TOTAL</b>						





**Alain JUVET**

Maîtrise es Sciences Techniques Comptables et Financières

**Jean-Philippe CALLON**

Maîtrise es Sciences Techniques Comptables et Financières

**Dikran TABBAKH-MAGHAKIAN**

Diplômé d'Etudes Supérieures Comptables et Financières

**Experts-comptables / Commissaires aux comptes**

**LA PLAINE DES FONTAINES  
1635 Chemin des Roussets  
26120 CHABEUIL**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Aux Membres,

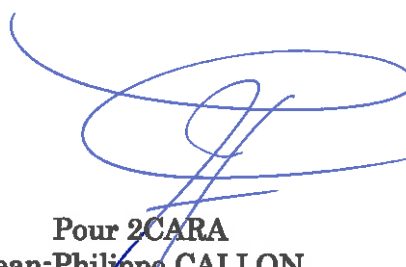
En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

Fait à Valence, le 15 avril 2021



Pour 2CARA  
Jean-Philippe CALLON  
Commissaire aux Comptes